Warwick

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 1er décembre 2026 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. **Demande de madame Stéphanie Lemay (2026/15) :**

 Demande de madame Stéphanie Lemay concernant l'immeuble situé au 34, rue du Moulin, sur le lot 4 905 938 du cadastre du Québec, et ayant pour objet, si la demande est accordée, d'autoriser la construction d'une remise dans la cour avant autre que celle où se situe la façade avant principale du bâtiment contrairement à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. **Demande de madame Émilie Marcoux (2026/16) :**

 Demande de madame Émilie Marcoux concernant l'immeuble situé au 9, rue Alice-Béliveau, sur le lot 4 905 905 du cadastre du Québec, et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre la construction d'un garage isolé avec une hauteur de 6,19 mètres contrairement aux 5,5 mètres prescrits pour les bâtiments accessoires à l'intérieur du périmètre d'urbanisation à l'article 7.2.4 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit à la séance du conseil du 1er décembre 2026 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 1er décembre 2026.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 13e jour du mois de novembre 2026.

Karine Larose,
Greffière